

FAVEURS ATTRIBUÉES À L'INTERCESSION DU SERVITEUR DE DIEU MAURICE TORNAY

Nous conformant au décret d'Urbain VIII, nous déclarons n'attacher qu'une importance purement humaine aux divers faits merveilleux que nous publions, et n'avoir nullement l'intention de prévenir, à ce sujet, le jugement de la Sainte Eglise.

Nous sommes dans un gros embarras. La cuisinière nous fait défaut et les clients arrivent. Nous avons absolument besoin d'une cuisinière et nous adressons un pressant appel au P. Tornay. Lui qui sait combien nous devons travailler fera sans doute un geste en notre faveur. C'est avec une entière confiance que nous lui disons : « Père, aidez-nous ! » (9 juillet 1957)... Le P. Tornay a été bon pour nous. Le jour même où je vous écrivais, par une rencontre tout à fait providentielle, nous avons trouvé une cuisinière dont nous sommes très satisfaits.

17 juillet 1957.

X.

Je suis toute heureuse de vous faire parvenir ces quelques mots pour vous faire savoir que j'ai obtenu par l'intercession du chanoine Tornay une grâce que je lui avais demandée.

29 juillet 1957.

G. A.-M., Jura bernois.

Ayant invoqué le chanoine Tornay dans un moment difficile, il m'a exaucée. Aussi, je m'acquitte d'une dette de reconnaissance et je continuerai de l'invoquer chaque jour avec confiance.

20 août 1957.

M. N., S.

Ce printemps passé, ayant une propriété à vendre, j'avais demandé au bon P. Tornay sa protection et son aide dans cette affaire. Ayant été exaucée, je m'empresse de tenir mes promesses.

26 août 1957.

P. H., P.

Ayant souvent invoqué le P. Maurice Tornay, il m'a toujours exaucé.

28 août 1957.

X.

Merci au P. Tornay pour une grande grâce obtenue.

Septembre 1957.

S. J. H.

Je voudrais aujourd'hui vous faire part de la réussite de la neuvaine adressée au chanoine Tornay et terminée le 11 août. Nous l'avions faite pour un malade condamné par la Faculté. Après une grave opération, tout espoir était perdu, au dire du chirurgien. Huit jours après l'opération, le malade était hors de danger, et les médecins ne s'expliquent pas la guérison (selon leurs propres paroles).

23 septembre 1957.

G. L., L.

Offrandes reçues pour la glorification du chanoine Tornay

Vouvry : 9 anonymes, par Rév. Curé, 5 fr., 5 fr., 5 fr., 20 fr., 10 fr., 5 fr., 50 fr., 10 fr., 5 fr. ; 3 anonymes, par Rév. Vicaire, 5 fr., 15 fr., 10 fr. ; M. F., 10 fr., A. V., 5 fr. ; M. P., 10 fr. ; L. Q., 5 fr. ; V. F., 10 fr. ; R. T., 10 fr. ; L. V., 5 fr. ; A. B., 5 fr. ; Anonyme, 5 fr. — *Miex* : M. B., 5 fr. ; Anonyme, par Rév. Vicaire, 5 fr. — *Orsières* : 5 anonymes, par Rév. Curé Rouiller, 20 fr., 20 fr., 50 fr., 5 fr., 20 fr. ; 2 anonymes, par chan. Lonfat, 50 fr., 10 fr. ; Anonymes, 20 fr., 10 fr. ; A. B. O., 10 fr. ; E. V., 50 fr. et 10 fr. ; G. G., 20 fr. ; C. G., 25 fr. ; A. P., 10 fr. — *Reppaz* : L. G., 10 fr. — *Liddes* : 2 anonymes, par Rév. Curé, 10 fr., 5 fr. ; Anonymes, 10 fr., 20 fr., 20 fr. ; L. M., 20 fr. ; L. D., 20 fr. ; A. P., 10 fr. ; G. L., 50 fr. — *La Niord* : C. M., 20 fr. — *Martigny-Ville* : Anonyme, par Rév. Prieur, 10 fr. ; 2 anonymes, par chan. Roserens, 5 fr., 10 fr. ; Anonyme, par chan. Lattion, 25 fr. ; Anonyme, par chan. Gabioud, 30 fr. ; R. B., 20 fr. ; J. F., 10 fr. ; G. L., 17 fr. — *Trient* : Anonyme, 15 fr. — *Charrat* : A. M., 5 fr. — *Martigny-Bourg* : H. G., 10 fr. ; A. M., 3 fr. — *Martigny-Combe* : Anonyme, 10 fr. — *La Fontaine* : J. G., 10 fr. — *Ravoire* : C. M., 5 fr. et 5 fr. ; Anonyme, par Rév. Recteur, 5 fr. — *Sembrancher* : Anonyme, 5 fr. ; L. P., 20 fr. — *Lens* : M. E., 20 fr. ; F. B., 10 et 10 fr. ; Anonyme, 50 fr. — *Flanthey* : 2 anonymes, par Rév. Recteur, 15 fr., 20 fr. ; P. L., 10 fr. ; Anonyme, 20 fr. — *Vaas* : Anonyme, par Rév. Recteur, 10 fr. ; Anonyme, 10 fr. — *Chermignon* : Anonyme, 5 fr. — *Bluche* : E. S., 10 fr. — *Corin* : Anonyme, 10 fr. — *Vissoie* : M. P., 5 fr. — *Vex* : M. D., 20 fr. — *Arbaz* : Anonyme, 10 fr. ; A. T., 10 fr. — *Basse-Nendaz* : F. F., par chan. Fournier, 30 fr. ; G. F., 20 fr. ; A. B., 10 fr. ; M. F., 20 fr. — *Conthey* : Anonyme, 20 fr. ; Famille U., 10 fr. — *Premplouz* : 2 anonymes, par chan. Berthouzoz, 5 fr. et 10 fr. ; M. E., 25 fr. ; A. B., 10 fr. ; I. U., 5 fr. — *Vollèges* : Anonyme, 100 fr. — *Chemin* : M. T., 50 fr. ; R. B., 10 fr. pour messes. — *Bagnes* : E. V., 20 fr. ; Anonymes, 20 fr. ; Anonyme, 20 fr. — *Verbier* : F. G., 20 fr. — *Fully* : M^{me} D., par chan. Gabioud, 10 fr. ; Anonyme, 25 fr. — *Vernayaz* : L. G., par Rév. Curé, 50 fr. ; J. B., 5 fr. — *Sion* : Anonyme, par chan. Melly, 10 fr. ; Anonyme, 20 fr. — *Ardon* : B. H., 10 fr. — *Grône* : Anonyme, 20 fr. — *Montreux* : C. U., 20 fr. — *Courgenay* : M. C., 25 fr. — *La Tour-de-Trême* : P. B., 2 fr. — *Lussy* : M. J., 1 fr. — *Jussy* : F. D., 10 fr. — *Lentigny* : A. B., 5 fr. — *Genève* : F. E., 20 fr. ; P. L., 10 fr. ; Anonyme, 50 fr. ; J. C., 10 fr. ; J. M., 5 fr. ; Y. L., 10 fr. ; P. C., 5 fr. ; H. V., 20 fr. ; B., 5 fr. — *Renens* : V. G., 10 fr. — *La Chaux-de-Fonds* : Anonyme, 50 fr. ; A. R., 5 et 5 fr. ; Anonyme, 150 fr. — *Chavornay* : A. D., 2 fr. — *Movelier* : M., 10 fr. — *Courtételle* : J. G., 5 fr. — *Vésénaz* : B. D., 10 fr., pour 2 messes. — *Coppet* : J. A., 5 fr. — *Colombier-Ne* : B. D., 50 fr. — *Romont* : A. F., 10 fr. — *Alle* : M. G., 5 fr. — *Bulle* : D. D., 10 fr. — *Le Landeron* : H. B., 10 fr. — *Fribourg* : A.-M. C., 5 et 5 fr. — *Le Locle* : X. B., 50 fr. — *Clarens* : J. P., 20 fr. — *Sezegnin* : M. N., 10 fr. — *Porrentruy* : P. H., 40 fr. et 10 fr. pour 2 messes. — *Tramelan* : A. J., 5 fr. — *Lausanne* : L. Z., 10 fr. ; Anonyme, par Rév. Prieur Bourgeois, 50 fr. ; Anonymes, 5 et 10 fr. — *Remetschwil* : M. W.-T., 15 fr. ; *Valais* : anonyme, 40 fr. or, pour un ciboire en l'honneur du P. Tornay.

FAVEURS ATTRIBUÉES À L'INTERCESSION DU SERVITEUR DE DIEU MAURICE TORNAY

Nous conformant au décret d'Urbain VIII, nous déclarons n'attacher qu'une importance purement humaine aux divers faits merveilleux que nous publions, et n'avoir nullement l'intention de prévenir, à ce sujet, le jugement de la Sainte Eglise.

Je tiens à porter à votre connaissance les faits suivants :

Un de mes enfants tombe malade. Le médecin décide de l'envoyer à l'Hôpital. Le soir même je commence une neuvaine au P. Tornay et le lendemain un grand mieux se fait sentir. Il n'est pas parti à la clinique et il guérit rapidement.

A l'usine où je travaille depuis plusieurs années, un ouvrier se présente à mon patron et lui raconte des « boniments » sur mon compte. Sentant ma situation compromise, je prie le P. Tornay pour qu'une solution heureuse intervienne. Quelque temps plus tard, cet ouvrier donne son congé et tout rentre dans l'ordre.

Un couple de mes bons amis est sur le point de divorcer. Après avoir longtemps prié le P. Tornay, les motifs de désunion disparaissent, et depuis plusieurs mois ce ménage vit heureux.

23 avril 1958.

E. G., G.

J'ai été bien exaucée dans plusieurs cas, maladies, difficultés de toutes sortes, par l'intercession du R. P. Tornay et j'implore encore une fois son intercession pour une grande cause.

1^{er} mai 1958.

L. B., N.

J'ai été exaucée dans bien des cas par le P. Tornay, pour affaires importantes et dans un moment critique. Je l'en remercie sincèrement, et supplie le martyr P. Tornay de continuer à m'exaucer dans mes épreuves.

2 mai 1958.

J. C. D., O.

Les personnes qui auraient obtenu quelque faveur par l'intercession du Serviteur de Dieu sont toujours instamment priées d'en communiquer le récit au chanoine Charles Giroud, vice-postulateur de la cause, à l'Hospice du Grand-Saint-Bernard, à qui doivent être adressés tous les dons en faveur de la cause du P. Tornay. (Compte de chèques Hc 4893, « Cause de Béatification du P. Tornay », Révérend chanoine C. Giroud, Grand-Saint-Bernard, Valais, Suisse.)



**FAVEURS ATTRIBUÉES
à l'INTERCESSION DU
SERVITEUR DE DIEU
MAURICE TORNAY**

Nous conformant au décret d'Urbain VIII, nous déclarons n'attacher qu'une importance purement humaine aux divers faits merveilleux que nous publions, et n'avoir nullement l'intention de prévenir, à ce sujet, le jugement de la Sainte Eglise.

Je vous fais parvenir l'offrande promise pour la Cause du P. Tornay lors d'un vœu que j'avais fait pour le recouvrement de la santé de mon épouse et de ma fillette. Grâce à l'intercession du chanoine-martyr, ce vœu a été exaucé.

27 juin 1958.

P. F., C.

Reconnaissance au P. Tornay pour heureuse issue d'une affaire.

28 juin 1958.

X., V.-F.

Je vous communique la faveur suivante que j'attribue à l'intercession du P. Tornay. Grâce à l'intercession du P. Tornay, j'ai obtenu la guérison de mon épouse sans intervention chirurgicale.

4 juillet 1958.

L. M., L.

Je remercie le P. Tornay pour grâces obtenues et demande son aide pour règlement d'affaires importantes.

24 juillet 1958.

J. C., Chamonix.

Je remercie le P. Tornay de m'avoir aidée lors de mes derniers examens.

28 juillet 1958.

D. D., B.

Le P. Tornay m'aide dans bien des cas : maladies, difficultés de toute sorte. Je l'en remercie sincèrement et l'implore encore une fois. Je recommande mes intentions aux prières de la neuvaine du 3 au 11 août.

30 juillet 1958.

J. T., E.

J'ai été exaucée pour une chose très importante par l'intercession du R. P. Tornay. Je l'en remercie sincèrement et supplie le martyr P. Tornay de continuer à m'exaucer dans mes épreuves.

14 août 1958.

J. M., V.

Le P. Tornay m'a préservé d'une infection.

2 septembre 1958.

C. C., A.

J'ai promis une offrande au Serviteur de Dieu Maurice Tornay, s'il me guérissait de la gangrène au ventre, suite d'une hernie biliaire. J'ai prié toute une journée et il m'a exaucé, il m'a guéri ! Maintenant, je le prie de me guérir les plaies que j'ai aux jambes. Je ne sais pas s'il va me guérir. Dans l'espoir qu'il va me guérir, agréez mes bonnes salutations.

16 septembre 1958.

T. M., S.

Les personnes qui auraient obtenu quelque faveur par l'intercession du Serviteur de Dieu sont toujours instamment priées d'en communiquer le récit au chanoine Charles Giroud, vice-postulateur de la Cause, à l'Hospice du Grand-Saint-Bernard, à qui doivent être adressés tous les dons en faveur de la Cause du P. Tornay. (Compte de chèques IIc 4893, « Cause de Béatification du P. Tornay », Révérend chanoine C. Giroud, Grand-Saint-Bernard, Valais, Suisse.)

La mesure dont nous nous servirons envers nos frères sera celle dont Dieu se servira envers nous ; autant nous serons indulgents et miséricordieux à leur égard, autant Dieu le sera pour nous.

*

Défions-nous des hypocrites, des flatteurs et de tous ceux qui nous prodiguent l'encens de leurs louanges ou de leurs compliments. Ils sont dangereux comme leur père, Satan, le vieux serpent de l'Eden.
